

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DAT FRANCE :

## Données collectées auprès des personnes physiques agissant au nom et pour le compte du Client

**Date de dernière mise à jour :** le 16/12/2022

DAT FRANCE s'engage à protéger et à respecter la vie privée de l'ensemble des salariés et dirigeants du Client.

La présente politique de confidentialité et de protection des données personnelles (ci-après la « **Politique** ») décrit comment DAT FRANCE collecte et traite les données personnelles des personnes physiques agissant au nom et pour le compte du Client exclusivement, à l'exclusion de tous autres personnes, notamment à l'exclusion des clients finaux du Client. Elle est considérée comme responsable de traitement au titre de la collecte et du traitement des données personnelles des personnes physiques agissant au nom et pour le compte du Client.

A l'égard des clients finaux du Client, DAT FRANCE est considéré comme sous-traitant du Client au sens des dispositions du Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (ci-après « **RGPD** »), et assume les traitements de données tels que décrits à la présente Politique.

### ARTICLE 1 – Données personnelles

#### Article 1.1 – Définitions et responsable de traitement

**1.1.1.** Un utilisateur (« **Utilisateur** » ou « **vous** ») désigne au sens de la présente Politique de confidentialité et de protection des données personnelles « **Annexe n°1** », toute personne physique nous transmettant une ou plusieurs données personnelles au sens du RGPD (ci-après : les « **Données** » ou « **Données personnelles** ») : il peut s'agir d'un Client personne physique, et/ou du dirigeant (représentant légal) personne physique du Client, et/ou d'un salarié du Client, et/ou de toute personne physique agissant en représentation du Client dans le cadre des Services fournis à ce dernier.

Les termes « **nous** » ou « **nos** » que nous utilisons aux présentes désignent DAT FRANCE.

Les termes « **vous** » ou « **vos** » que nous utilisons aux présentes désignent l'Utilisateur.

Conformément à la législation et à la réglementation applicables en matière de protection des Données, le responsable de traitement des Données de l'Utilisateur dans le cadre du Contrat est :

DAT FRANCE  
SARL unipersonnelle,  
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le 488 966 920,  
Ayant son siège 19 boulevard Malesherbes 75008 PARIS,  
Représentée par son gérant, Monsieur Amaury de Pascal

(ci-après « **DAT FRANCE** » ou « **nous** »).

**1.1.2.** Les Données personnelles désignent toute information susceptible d'identifier directement une personne (par exemple, un nom de famille) ou indirectement (par exemple, par le biais de données pseudonymisées tel qu'un identifiant unique). Cela signifie que les Données personnelles incluent des informations telles que des adresses postales/de messagerie, numéro de téléphone, noms d'utilisateur, préférences personnelles et habitudes d'achat, des contenus générés par des utilisateurs, des données financières, etc...

Les Données personnelles sont également susceptibles d'inclure des identifiants numériques uniques telles que l'adresse IP d'un ordinateur, l'adresse MAC d'un appareil mobile, ainsi que des cookies.

En France, les Données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa version en vigueur, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et par le RGPD.

#### Article 1.2. – Données collectées

Nous recueillons vos Données personnelles fournies dans le cadre de l'utilisation du Service par le Client. Les Données personnelles suivantes sont susceptibles d'être collectées auprès de l'Utilisateur :

- nom, prénoms, fonction, numéro de téléphone, adresse courriel, adresse postale ;

- identifiants de connexion à un serveur, internet : adresse IP, mot de passe, identifiant de connexion ;
- immatriculation du véhicule automobile, code châssis (VIN) du véhicule automobile, descriptif technique et des équipements du véhicule automobile ;
- données bancaires le cas échéant.

Du fait de l'utilisation de cookies sur notre site internet, nous sommes également susceptibles de collecter les Données suivantes auprès de l'Utilisateur : type de navigateur / version, système d'exploitation, URL de référence (Source d'un lien), adresse IP (Nom de l'hébergeur de l'ordinateur utilisé), heure de réponse du serveur.

### Article 1.3. – Finalités et bases légales du traitement de vos Données

Vos Données sont traitées par DAT FRANCE pour réaliser les finalités suivantes, qui reposent sur les bases légales suivantes :

BASE LEGALE DU TRAITEMENT DES DONNEES	FINALITE DU TRAITEMENT DES DONNEES
L'exécution du Contrat conclu entre les Parties	<p>Le processus de la commande au titre des Services</p> <p>La fourniture des Services convenus au Client, en ce compris, la relation avec le Client, l'assistance et le conseil fourni au Client, et le suivi des éventuelles réclamations</p> <p>La facturation des Services au Client</p> <p>Le cas échéant, le recouvrement amiable ou contentieux du prix des Services fournis au Client</p>
L'intérêt légitime de DAT FRANCE	<p>La sécurisation du site internet de DAT France et des Services fournis.</p> <p>L'amélioration du site internet et des Services de DAT France et la fourniture des résultats de recherche et de liens sur le site internet de DAT FRANCE.</p> <p>La réponse aux demandes de contact et de renseignement du Client (afin, par exemple, de bénéficier d'abonnement(s) complémentaire(s) non compris dans la Licence).</p> <p>Prospection commerciale par la communication d'informations sur les services proposés par DAT France (par exemple, contact établi par DAT FRANCE pour faire la promotion de d'abonnements ou services complémentaires, non compris dans la Licence).</p> <p>Organisation d'enquêtes de satisfaction dans le but d'améliorer les Services fournis par DAT FRANCE.</p> <p>Élaboration de statistiques commerciales, analyse de Données, tests techniques dans le but d'améliorer les Services.</p>
Le respect d'obligations légales ou réglementaires	<p>La gestion des demandes de l'Utilisateur liées au traitement de ses Données (droit d'accès, rectification, opposition, etc.) ...</p> <p>La lutte contre la fraude.</p> <p>Les demandes de communication qui pourraient émaner des administrations ou juridictions françaises.</p>

## Article 1.4. – Durée de conservation de vos Données

**1.4.1.** Les Données personnelles sont conservées en **base active** et utilisées pendant des durées différentes selon les finalités décrites précédemment :

- Les Données personnelles nécessaires à l'exécution du Contrat sont conservées et utilisées pendant toute la durée d'exécution du Contrat et des éventuelles garanties,
- Les Données collectées exclusivement à des fins de marketing / prospection et/ou sur le fondement de l'intérêt légitime de DAT France sont conservées jusqu'au retrait du consentement par l'Utilisateur ou jusqu'à trois (3) ans, à compter à compter du terme du Contrat ou du dernier contact avec l'Utilisateur.

**1.4.2.** Les Données personnelles sont **archivées** au-delà des périodes de conservation susmentionnées, et conservées aussi longtemps que légitimement nécessaire eu égard aux délais de prescription : dans le but de répondre à une obligation légale de conservation, pour faire valoir un droit en justice, respecter nos obligations légales et/ou réglementaires, être en mesure d'apporter la preuve d'un fait ou d'un droit en cas de litige ou contentieux, et, de façon générale, permettre la résolution amiable ou judiciaire définitive de tout litige ou contentieux qui pourrait nous opposer.

**1.4.3.** S'agissant des cookies, leur durée de validité sur le terminal de l'Utilisateur n'excède pas treize (13) mois.

## Article 1.5. – Le lieu de conservation de vos Données

Les Données collectées et traitées par DAT FRANCE dans le cadre de la mise à disposition de ses Services aux Utilisateurs sont hébergées auprès des sociétés Microsoft® Azure®, Celeonet®, OCI® dont les serveurs (datacenters) sont situés en France métropolitaine ou en Europe (EU).

## Article 1.6 – Les destinataires de vos Données

Les destinataires des Données sont, en principe (sauf exceptions prévues au présent article), exclusivement les services internes de DAT FRANCE, et ce de manière cloisonnée. Chaque service n'a accès aux Données que dans la mesure nécessaire à ses missions.

Les Données que vous nous communiquez le cas échéant ne seront pas transmises à des tiers, excepté :

- dans la mesure où vous avez accepté ce transfert: lorsque des Données sont collectées, vous serez informé(e) du destinataire ou des catégories de destinataires ;
- dans le cadre du traitement de vos requêtes et/ou commandes et de votre utilisation de nos Services : à des sous-traitants que nous avons mandatés conformément à l'Article 28 du RGPD, à qui nous transmettons ces Données uniquement dans la mesure nécessaire afin qu'ils accomplissent leur mandat, qui utilisent ces Données à des fins spécifiques exclusivement, qui sont liés par nos instructions et par les dispositions du RGPD et sont régulièrement contrôlés ;

En particulier, DAT FRANCE recourt à des sous-traitants intervenants dans la résolution de sinistre automobile, tels que des réparateurs, experts, assureurs, distributeurs ou loueurs, intervenant dans le cycle de vie automobile (achat/vente/après-vente/réparation) ;

- conformément aux obligations légales : aux parties, telles que les autorités administratives ou judiciaires, autorisées à obtenir de telles Données.

Nous nous assurons, à l'occasion du choix de nos partenaires, que ces derniers respectent les dispositions des règles de droit applicables en matière de protection des Données personnelles ainsi que la présente Politique.

DAT FRANCE ne collabore qu'avec des partenaires qui traitent des Données personnelles au sein de l'Union Européenne (UE) /Espace Economique Européen (EEE) ou avec des entreprises qui maintiennent le même niveau de protection que dans l'UE/EEE. Ainsi, aucune des Données de l'Utilisateur n'est transférée hors UE/EEE (sauf autorisation expresse préalable).

DAT FRANCE s'engage à ce qu'aucune Donnée de l'Utilisateur du site ne soit, sans son accord exprès et préalable, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers ayant pour activité ou finalité l'acquisition de nouveaux prospects en vue de l'envoi de prospections commerciales.

Seule l'hypothèse du rachat de DAT FRANCE et de ses droits permettrait la transmission desdites informations / Données à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu des mêmes obligations que DAT FRANCE à l'égard des Utilisateurs.

## Article 1.7. – Sécurité et confidentialité des Données

DAT FRANCE a mis en place des procédures internes, destinées à protéger l'ensemble de vos Données contre toute utilisation malveillante ou non conforme à la finalité du traitement préalablement définie.

DAT FRANCE met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements des Données personnelles ainsi que leur confidentialité.

A cette fin, DAT FRANCE a mis en place et applique un ensemble de procédures internes destinées à protéger l'ensemble de vos Données contre toute utilisation malveillante ou non conforme à la finalité du traitement préalablement définie, et notamment :

- sécurise l'accès physique aux Données personnelles,
- sécurise ses équipements,
- sécurise l'accès informatique aux Données personnelles,
- cloisonne l'accès aux différentes Données selon les finalités poursuivies par le traitement,
- sécurise le transfert et la communication des Données par l'utilisation de techniques appropriées (chiffrements, etc.),
- sécurise les Données par un suivi des personnes y ayant eu accès et des modalités du traitement effectué.

## **Article 1.8. Vos droits au titre de la collecte et du traitement de vos Données**

**1.8.1.** Conformément à la loi « Informatique et libertés n°78-17 » du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et notamment telle qu'actualisée en date du 6 août 2020, et au RGPD dans sa version telle qu'actualisée en date du 4 mai 2016, selon les traitements, vous disposez des droits suivants :

- **Droit d'opposition** : droit pour l'Utilisateur de s'opposer à tout moment au traitement de ses Données.  
**Tout Utilisateur peut s'opposer à la collecte et au traitement de ses Données à des fins de prospection commerciale, en s'adressant à DAT FRANCE en ce sens, selon les modalités décrites au 1.7.2.**

Une demande d'opposition peut concerner d'autres Données que celles collectées à des fins de prospection commerciale, mais DAT FRANCE pourra dans ce cas refuser de faire droit à ladite demande, si elle justifie de l'un des motifs suivants :

- il existe des motifs légitimes et impérieux à traiter les Données ou celles-ci sont nécessaires à la constatation, exercice ou défense de droits en justice ;
  - vous avez consenti à la collecte et au traitement de ces Données – vous devez alors retirer ce consentement et non vous opposer ;
  - un Contrat vous lie avec DAT FRANCE et constitue la base juridique de la collecte des Données ;
  - une obligation légale impose à DAT FRANCE de traiter vos Données ;
  - le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.
- **Droit d'accès** : droit pour l'Utilisateur d'obtenir confirmation que ses Données sont ou ne sont pas collectées et traitées par DAT FRANCE et, lorsqu'elles le sont, d'obtenir l'accès auxdites Données ainsi qu'un ensemble d'informations sur ces Données,
  - **Droit de rectification** : droit pour l'Utilisateur d'obtenir la rectification de Données inexacts ou incomplètes le concernant, et qui sont traitées par DAT FRANCE,
  - **Droit de limitation du traitement** : droit pour l'Utilisateur de faire suspendre temporairement ou limiter un traitement de Données (par exemple, en cas de traitement de Données illicite mais d'opposition de l'Utilisateur à leur effacement)
  - **Droit de retirer le consentement** : l'Utilisateur peut, s'agissant des traitements de Données fondés sur le consentement, retirer le consentement qu'il a donné pour un traitement.
  - **Droit au choix des directives concernant l'utilisation de vos Données à caractère personnel après votre décès**
  - **Droit à l'effacement « droit à l'oubli »** : droit d'obtenir l'effacement des Données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités, lorsque l'Utilisateur retire son consentement (s'il s'agit de la base juridique du traitement), qu'il s'oppose au traitement, que les Données ont fait l'objet d'un traitement illicite ou que les Données doivent être effacées pour respecter une obligation légale.
  - **Droit à la portabilité** : droit pour l'Utilisateur de recevoir les Données le concernant dans un format structuré couramment utilisé et lisible par machine, et de pouvoir les transmettre à un autre responsable du traitement que DAT FRANCE (ou de pouvoir demander à DAT FRANCE de les transmettre à un autre responsable de traitement). DAT FRANCE ne peut pas s'opposer à l'exercice d'un tel droit, si la collecte de Données était fondée sur le consentement et que le traitement a été effectué à l'aide de procédés automatisés.

- **Droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : l'Utilisateur peut adresser une réclamation auprès de la CNIL s'il considère que DAT FRANCE ne respecte pas les obligations prévues par la réglementation susmentionnée en matière de Données personnelles.

**1.8.2.** Pour exercer ses droits, l'Utilisateur peut s'adresser à DAT FRANCE :

- Par voie postale, à l'adresse suivante :

DAT France SARL,  
Délégué à la Protection des Données – Service traitement des données personnelles  
19, boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

- Par courriel, à l'adresse suivante : [service-client@dat-france.fr](mailto:service-client@dat-france.fr)
- en complétant le formulaire « contact » disponible sur le site internet de DAT FRANCE, rubrique contact

Vous pouvez aussi à tout moment refuser l'envoi de communications marketing / prospection de notre part (de type newsletter par exemple) en mettant à jour les paramètres de votre compte en cliquant « sur le lien "Se désinscrire" se trouvant au bas des courriels que nous vous envoyons.

En cas d'exercice par l'Utilisateur de l'un de ses droits tels que listés à l'article 1.8.1., DAT FRANCE sera en droit de solliciter de sa part un justificatif d'identité, en cas de doute raisonnable sur l'identité de la personne lui adressant ladite demande.

# INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PAR DAT FRANCE EN QUALITE DE SOUS-TRAITANT DU CLIENT

Date de dernière mise à jour : 16/12/2022

## ARTICLE 1 – Description du traitement confié à DAT FRANCE, en qualité de sous-traitant au sens du RGPD

### Article 1.1. – Définitions

En qualité de sous-traitant du Client au sens du RGPD, DAT FRANCE est chargée par le Client (responsable de traitement) de traiter pour le compte de ce dernier, les Données qu'il lui confie.

Un client final (ci-après : « **Client Final** ») désigne le client du Client, qui sollicite auprès du Client l'exécution d'une prestation de service ou d'une livraison de bien, pour l'exécution de laquelle le Client sollicite de DAT FRANCE l'exécution des Services prévues au Contrat.

Un utilisateur final (ci-après : « **Utilisateur Final** ») désigne au sens des présentes toute personne physique transmettant une ou plusieurs Données personnelles au Client, en vue de l'exécution par ce dernier du contrat qu'il a conclu avec le Client Final, et pour l'exécution duquel il a conclu le Contrat avec DAT FRANCE.

L'Utilisateur Final, en pratique, est un Client Final personne physique, et/ou du dirigeant (représentant légal) personne physique du Client Final, et/ou d'un salarié du Client Final, et/ou de toute personne physique agissant en représentation du Client Final dans le cadre des services fournis à ce dernier par le Client.

### Article 1.2 - Données des Utilisateurs Finaux traitées par DAT FRANCE en qualité de sous-traitant

Les Données traitées par DAT FRANCE, en qualité de sous-traitant, sont les suivantes :

- civilité, nom, prénoms des Utilisateurs Finaux, numéro de téléphone fixe, adresse postale, adresse courriel des Utilisateurs Finaux,
- Données concernant le dossier des Utilisateurs Finaux : numéro de dossier, de mission, de police d'assurance, de sinistre, numéro d'immatriculation, numéro « VIN », caractéristiques techniques et équipements du véhicule concerné par le sinistre, code expert missionné, code réparateur missionné.

Les catégories de personnes concernées par le traitement sont :

- les personnes propriétaires d'un véhicule impliqué dans un sinistre ;
- les assureurs intervenant sur un sinistre ;
- les réparateurs intervenant sur un sinistre ;
- les experts intervenant sur un sinistre ;
- d'une manière générale, tout autre acteur impliqué dans la gestion d'un sinistre automobile.

### Article 1.3 - Traitements effectués par DAT FRANCE en qualité de sous-traitant

Les traitements effectués par DAT FRANCE sur les Données des Utilisateurs Finaux susmentionnées, sous le contrôle du Client, sont les suivants : collecte, enregistrement, organisation/structuration, consultation, communication par transmission, l'effacement, l'anonymisation ou la destruction.

### Article 1.4 - Finalité des traitements effectués par DAT FRANCE en qualité de sous-traitant

Les finalités du traitement sont définies par le Client en sa qualité de responsable de traitement, et sont les suivantes :

- L'identification de véhicule(s) automobile(s) par le Client,
- L'établissement par le Client de la cotation d'un ou plusieurs véhicule(s) automobile(s) et/ou l'établissement par le Client de devis de réparations dudit/desdits véhicule(s).
- La gestion et l'organisation par le Client et/ou de l'exécution par le Client de prestations de réparation, d'expertise ou d'assurance, le cas échéant en relation avec les assureurs, les experts et les réparateurs ;
- La gestion par le Client de la relation entre les intervenants en cas de sinistre (réparateurs/experts/assureurs/Clients Finaux), notamment par le suivi de l'état d'avancement de la réalisation desdites prestations.

## ARTICLE 2 - Obligations de DAT FRANCE vis-à-vis du Client

## **Article 2.1. - Obligation de DAT FRANCE en qualité de sous-traitant du Client**

DAT FRANCE s'engage à :

- Traiter les Données des Utilisateurs Finaux pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance et, notamment, à ne pas utiliser, directement ou indirectement, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, tout ou partie des Données des Utilisateurs Finaux pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou pour permettre une telle utilisation, sauf à ce que les Données des Utilisateurs Finaux aient été préalablement anonymisées de manière irréversible par DAT FRANCE ;
- Traiter les Données à caractère personnel conformément à la présente Politique, notamment en ce qui concerne les finalités et catégories de Données.  
L'utilisation par le Client des Services de DAT FRANCE vaut instruction documentée du Client, au sens de l'article 28, 3. a) du RGPD, en vue du traitement des Données des Utilisateurs Finaux par DAT FRANCE, afin d'exécution du Contrat conclu et de fourniture des Services au Client.

Toutefois, si, en cours d'exécution du Contrat, DAT FRANCE venait à considérer qu'une instruction émanant du Client conduirait à violer le RGPD de toute autre disposition légale ou réglementaire, il suspendrait l'exécution du Contrat et informerait immédiatement le Client, conformément à l'article 28, 3. dernièrement, du RGPD.

En outre, si DAT FRANCE, aux fins d'exécution du Contrat, venait à devoir procéder à un transfert de Données vers un pays tiers ou à une organisation internationale (au sens du RGPD), il en informera le Client conformément à l'article 28, 3 a) du RGPD et se concertera avec lui au préalable, avant tout transfert de Donnée à destination desdits Etats, à moins que DAT FRANCE ne soit tenue d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit français ; dans ce cas, DAT FRANCE informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public :

- Garantir la confidentialité et la sécurité des Données personnelles traitées par DAT FRANCE, conformément à l'article 28, 3. b) et c) du RGPD.
- Mettre à la disposition du Client, conformément à l'article 28, 3. h) du RGPD, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues à l'article 28 du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

## **Article 2.2 - Exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, DAT FRANCE doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des Données personnelles, et droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de DAT FRANCE des demandes d'exercice de leurs droits, DAT FRANCE doit adresser ces demandes au Client dès réception par courrier électronique.

## **Article 2.3 - Notification des violations de Données personnelles**

DAT FRANCE notifie au Client toute violation de Données personnelles dans un délai maximum de 48 (quarante-huit) heures ouvrées, après en avoir pris connaissance et par le moyen habituel de contact du Client (courrier, courriel...). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

## **Article 2.4 - Mesures de sécurité**

DAT FRANCE s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement,
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique,
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ;
- la pseudonymisation et le chiffrement des Données personnelles, notamment lors de leur transmission.

A cette fin, DAT FRANCE a mis en place et applique un ensemble de procédures internes destinées à protéger l'ensemble des Données des Utilisateurs Finaux contre toute utilisation malveillante ou non conforme à la finalité du traitement préalablement définie, et notamment :

- sécurise l'accès physique aux Données personnelles,
- sécurise ses équipements,
- sécurise l'accès informatique aux Données personnelles,
- cloisonne l'accès aux différentes Données selon les finalités poursuivies par le traitement,
- sécurise le transfert et la communication des Données par l'utilisation de techniques appropriées (chiffrements, etc.),
- sécurise les Données par un suivi des personnes y ayant eu accès et des modalités du traitement effectué.

## **Article 2.5 - Sort des Données**

Conformément à l'article 28, 3. g) du RGPD, lorsque le Contrat entre le Client et DAT FRANCE prendra fin, quelle qu'en soit la cause, DAT FRANCE s'engage à renvoyer toutes les Données qui ont été collectées auprès de l'Utilisateur, au Client ou au tiers désigné par le Client ; ou à la demande du Client, à détruire lesdites Données.

Une fois les données à caractère personnel détruites, DAT FRANCE justifiera par écrit auprès du Client de cette destruction. Compte tenu des délais légaux de prescription, DAT FRANCE est autorisé à conserver une copie des Données en archivage intermédiaire pendant une période de 10 ans suivant le terme du Contrat.

Nonobstant toute demande de transmission ou de destruction du Client, DAT FRANCE pourra conserver les Données, à condition qu'elle ait, au préalable, procédé à leur anonymisation irréversible.

## **Article 2.6 - Registre des catégories d'activités de traitement**

DAT FRANCE s'engage à tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client comprenant :

- le nom et les coordonnées du Client pour le compte duquel elle agit, ceux des éventuels sous-traitants de second-rang et, le cas échéant, du délégué à la protection des Données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Client ;
- le cas échéant, les transferts de Données vers un pays tiers ou à une organisation internationale au sens du RGPD, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du Règlement (UE) 2016/679, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées;
- une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles prises pour protéger l'intégrité des Données.

## **ARTICLE 3 - Garanties et obligations du Client vis-à-vis de DAT FRANCE**

### **Article 3.1 – Obligation d'information par le Client des Utilisateurs Finaux**

**3.1.1.** Il appartient au Client de fournir les informations requises par la réglementation sur les Données, et plus particulièrement par le RGPD, aux Utilisateurs Finaux et à toutes personnes concernées par les opérations de traitement avant la collecte des Données.

Le Client s'engage à dûment respecter cette obligation d'information.

**3.1.2.** Le Client garantit DAT FRANCE de tout dommage subi par ce dernier, du fait de l'inexécution de son obligation d'information mentionnée au 3.1.1.

### **Article 3.2 – Garanties**

Le Client garantit à DAT FRANCE que :

- Le traitement des Données confié à DAT FRANCE est conforme à la législation sur les Données personnelles et notamment au RGPD, et qu'il respecte les obligations légales résultant de sa qualité de responsable de traitement ;
- Les Données personnelles fournies à DAT FRANCE sont exactes et seront mises à jour pour assurer leur constante exactitude ;
- Le Client a le droit de fournir les Données personnelles à DAT FRANCE et qu'il a fourni ou notifié à toute personne concernée les informations requises par la réglementation en lien avec la collecte et le traitement des Données personnelles, en ce inclus notamment les finalités de la collecte et du traitement ;

- Le Client ne fournira à DAT FRANCE aucun autre type de Données à caractère personnel que celles listées au présent article sans obtenir l'accord écrit et préalable de DAT FRANCE.

En particulier, le Client garantit i) qu'il ne fournit à DAT FRANCE et ne sollicite le traitement d'aucune Donnée telle que celles visées aux articles 8 à 10 du Règlement (UE) 2016/679, et ii) qu'il ne fournira à DAT FRANCE aucune autre Données personnelle que celles listées au présent article dont il n'aurait pas connaissance et qu'il n'entrera aucune Données personnelles dans les champs de texte libre inclus dans les produits et ou services de DAT FRANCE, et n'incorporera aucune Données personnelle dans les pièces jointes ou images qui seront téléchargées dans les systèmes de DAT FRANCE.

- Le Client conservera par-devers lui tous les identifiants permettant l'accès aux produits ou services de DAT FRANCE sécurisés, qu'ils soient utilisés par lui, ses dirigeants, ses salariés, ses sous-traitants et ou agents, et reconnaît qu'il est responsable de tout accès s'opérant grâce à ces identifiants. Le Client s'engage à notifier à DAT FRANCE toute utilisation d'identifiants non autorisée, ou toute autre violation de sécurité incluant la perte, le vol ou la divulgation non autorisée des identifiants d'accès ;
- Les Services de DAT FRANCE ne seront accessibles qu'aux salariés, sous-traitants et/ou agents du Client et le Client tiendra à jour une liste des personnes utilisant les Services de DAT FRANCE qui pourra lui être transmise dans les trente (30) jours suivant une demande écrite en ce sens.